Tous ces ouvriers de travailleurs ne dire jamais, ils seraient vraisemblablement pour quelle raison ils ne peuvent pas travailler. Quelle différence de cette manière avec le mécanisme de la cité de Roubaix, dont le bureau de bienfaisance de cette ville, ou le commissaire de police du ressort, ne peut pas trouver le temps de donner un mot de réponse à une demande de renseignements, ou de secours, ou de bienfaisance, pour le bien de la cité.

Mortel

Hier, vers 2 heures et de l'après-midi, le poste de pompiers était informé qu'un incendie venait d'éclater dans les bureaux de la succursale du *Crédit Lyonnais* rue de l'Hospice. Les pompiers se sont dirigés et dirigeront sur les lieux en toute hâte avec leur matériel. Fort heureusement tout se bornait à peu de chose. Le gaz de poêle chauffant le bureau a pris feu et a brûlé quelques tentures qui avait pris la tapisserie, qui seule a été endommagée.

Accident

Hier, vers 3 heures 1/2, un jeune tisserand en tapis, Henri Dary, demeurant rue de Caire, était monté sur un échafaudage pendant rue Nationale. Il voulut descendre à la marche, en chos la cuis Louis, rue des roses lui passa sur la cheville gauche. Il en sera quitte pour une simple foulure.

Accident

Lundi matin, plusieurs confrontations eurent lieu à la boucherie de M. Alfred Desmeaux, rue Charles-Quint. Un cheval de trait pâtée qui s'est fait tamoudi dernier à 5 heures du soir.

Les auteurs de ce vol étaient en observation et se de Tourcoing.

Profitant que M. Desmeaux était dans sa cuisine, les deux ex-commis, Dupont, dit Monle, demeurant rue Crétry, pénétra dans la boucherie.

Mais le boucher avait attaché ensemble six cinq plusieurs de plus.

Après en avoir enlevé deux en coupant la corde le voleur fit du bruit en voulant prendre le reste ce qui attira l'attention du boucher, qui se mit à sa poursuite en criant au voleur. Ce dernier fut rattrapé par M. Debuysère qui, accompagné de M. Desrumeux, le remit entre les mains de la police.

Coups

Un procès verbal pour coups a été dressé à la charge de Cesaire P..., 24 ans, décrateur, au Hallot, qui s'est livré à des voies de fait sur la personne de M. Carlos Verbeek, trieur au Moulin Tonion.

Société municipale de gymnastique et d'armes

Nous apprenons que cette société municipale de gymnastique l'*Union Tourcoingeoise*, vient de procéder au renouvellement annuel de son Comité.

En voici la composition :

Président, M. Emile Frère — Vice-présidents, MM. Gustave Debrabant et Jules Parent — Secrétaire, M. Louis Vandenbosque — Sous-secrétaire, M. Arthur Glorieux — Trésorier, M. Hippolyte Faveur — Trésorier-adjoint, M. Louis Delmotte — Gérant-matériel, M. Henri Lebègue — Adjoint, M. Ernest Glorieux — Commissaires, MM. Fidèle Leblanc, Louis Dubrulle, Paul Deslique — Moniteur-chef, M. Louis Delannoy.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Entrées du 5 au 6 décembre 1894

Soie.	60
Laine peignée	609.940
Laine filée.	76,938
Bleusses.	64,647
Cotons.	28,708
Totaux.	472,593

Conditionnements. 1.800
Tirages . . . 100
Dégrissages . . 30

Le Directeur,
Arthur BOUTE.

WATTRELOS

Une importante adjudication

Lundi soir, à quatre heures, à la Mairie, il a été procédé, sous la présidence de MM. M. Poliet, maire et Pierre Dhallain, vice-président des Hospices, assisté des MM. Lefridas, adjoint, Sprict-Dassonville et Fernand Beusaert, conseillers; Florentin Bayert, Ch. Agache, Filoo, Emile Jubam. Léon Waterlot, membres de la commission administrative, à l'adjudication suivante :

Fournitures nécessaires pendant l'année 1895 pour l'Hospice et l'Hôpital :

36,000 kilos cotin bis, première qualité, adjudicataire M. Quillers, avec un rabais de 2 cent. 125 au kilog. — 4,200 kilos pain blanc, adjudicataire, M. D. Willems, avec un rabais de 3 centimes 5 kilog. — 6,500 kilos [illegible] de veau, première qualité, rase de consommation — 410 kilog. viande de porc, rase de consommation, adjudicataire M. Salembier à 2 fr. 9) le kilog — 1,000 kilos beurre frais, adjudicataire M. Dubus à 1 fr. 50 le kilog. — 5,900 litres lait, adjudicataire M. Ledieu à 0 fr. 18 le litre — 25,000 litres lait baty, p p de bière, adjudicataire M. Ch. Fabricant, à 0 fr. 15 le litre — 100,000 litres cidre, adjudicataire M. Dejeter à 7 fr. 69 le cent. — 10,000 kilos pommes de terre, adjudicataire M. Ch. Fabricant, à 6 fr. 50 le 100 kilos.

Les 220 kilos de fromages de Maroilles, 600 kilos sel, 70 litres vinaigre, 40 litres huile à manger, 120 litres huile à brûler, 200 litres vinaigre, 2000 kilos sucre en [illegible], 3 kilos sucre, sucre, 45 kilos cassonade, 800 kilos savon noir, 300 kilos potasses, 100 kilos soude, 100 kilos savon de toilette, 1000 kilos pain blanc, 20 kilos farine de lin, 450 litres malt, 450 litres orge, adjudicataire M. Dujardin.

90 hectolitres bière forte, adjudicataire M. A. [illegible]

Matériel du [illegible] de 15 à [illegible] 1895 :

Les 1000 kilogs — 150 paires de sabots, M. G. Defrance à 56 le mille — 20 cars cible, adjudicataire M. Dupuis à 1 fr. 50 le mille.

Pour le bureau de bienfaisance il a été adjugé les lots suivants aux mêmes soumissionnaires :

67,000 kilos pain bis première qualité — 5,000 kilos pain blanc — 1,400 kilos viande de vache première qualité — 8,000 kilos — 1,800 paires de sabots en 6,000 kilos charbon fin gailleu — 22 versoirs, et pour la commune de Wattrelos 45,000 kilos de charbon pour le chauffage des écoles et M. Hakenroeck à 17 fr. 20 les 1000 kilogs.

Coups de couteau

Dimanche soir, trois jeunes gens de Dottignies (Belgique), ont assailli, puis dans ferme Salembier, un tisserand, M. Louis Desbarbieux, 42 ans, demeurant, Vieux-Chemin, Wattrelos, à Wattrelos.

Ils étaient ivres et l'est après que l'un d'eux, Alfred Desprez, qui est domicilié à Dottignies, avait été [illegible] et [illegible] Pour le moment, il est sous le coup d'un mandat d'arrêt.

Les auteurs de ce vol étaient en observation de la [illegible] de Tourcoing.

Profitant que M. Desrumeux était dans sa cuisine, les deux ex-commis, Dupont, dit Monle, demeurant rue Crétry, pénétra dans la boucherie.

Mais le boucher avait attaché ensemble six cinq plusieurs de plus.

Après en avoir enlevé deux en coupant la corde le voleur fit du bruit en voulant prendre le reste ce qui attira l'attention du boucher, qui se mit à sa poursuite en criant au voleur. Ce dernier fut rattrapé par M. Debuysère qui, accompagné de M. Desrumeux, le remit entre les mains de la police.

Coups

Un procès verbal pour coups a été dressé à la charge de Cesaire P..., 24 ans, décrateur, au Hallot, qui s'est livré à des voies de fait sur la personne de M. Carlos Verbeek, trieur au Moulin Tonion.

Société municipale de gymnastique et d'armes

Nous apprenons que cette société municipale de gymnastique l'*Union Tourcoingeoise*, vient de procéder au renouvellement annuel de son Comité.

En voici la composition :

Président, M. Emile Frère — Vice-présidents, MM. Gustave Debrabant et Jules Parent — Secrétaire, M. Louis Vandenbosque — Sous-secrétaire, M. Arthur Glorieux — Trésorier, M. Hippolyte Faveur — Trésorier-adjoint, M. Louis Delmotte — Gérant-matériel, M. Henri Lebègue — Adjoint, M. Ernest Glorieux — Commissaires, MM. Fidèle Leblanc, Louis Dubrulle, Paul Deslique — Moniteur-chef, M. Louis Delannoy.

Vols

Pierre Demesster, marchand de pigeons, et Adèle Veigalle, sa femme, n'ont pas été l'objet d'un procès-verbal pour vols de pigeons, comme cela avait été annoncé, mais seulement acte d'un vol de deux volés et les ont payés le prix qui a été fixé.

Une voleuse

Dimanche soir, la police a arrêté la fille Aline Mousel, 21 ans, fille publique, rue du Vieux-Marchéaux-Poulets, 31, pour avoir, au café Français, volé une jaquette louire d'une valeur de 180 fr., au préjudice de Mme Valin, demeurant rue de la Picquerie, 11.

Les arrestations

Dans la journée de dimanche la police a procédé aux arrestations suivantes :

Pierre Tommerez, 27 ans, tisserand, quai de l'Ouest, 29, pour ivresse, rébellion et injures à un agent d'autorité — Louis Mornac, 32 ans tourneur en fers, rue des Etaques, 56, coupé; — Malvina Delmer, 19 ans, Sidonie Cortet, 17 ans, Berthe Hennion, 19 ans, tout, trois filles soumises, pour bris de carreaux à l'hôpital Saint-Sauveur; Auguste Bossart, 53 ans, garçon boulanger, pour vol d'une paire de draps de lit au préjudice de son logeur, M. Bon, rue de Malpert, 11.

LE NORD

DOUAI

Drame d'amour

Lundi, vers une heure, un jeune étudiant, le sieur X..., 20 ans, était accosté dans la rue où il demeure, par une demoiselle M... Julie, âgée de 23 ans, avec qui il avait eu, paraît-il des relations et qu'il avait abandonnée depuis huit jours.

Cette dernière le supplia de renouer les relations. Le jeune homme l'accompagna ainsi jusqu'à la place du Palais. En présence des refus réitérés de son ancien amant, la fille M... qui avait acheté un couteau à découper se tranga le jeune X... au cou.

Elle prit ensuite la rue du Palais et après avoir parcouru quelques mètres, se fit avec la même arme quatre blessures au cou.

Les blessures du jeune X... et de la fille M..., sont dépourvues de gravité.

Le premier est traité dans sa famille.

La fille M... a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

Renversé par un cheval. — Dimanche matin, M. Delcour Joseph, âgé de 83 ans, demeurant à Trith-St-Léger, sortit de l'estaminet du Bon-Coin des Ecoles, quand il fut renversé par le cheval de M. Cotry, adjudant au 1e régiment d'artillerie, relevé aussitôt Delcour n'avait reçu aucune blessure.

Disparition d'une jeune fille

A LAUWIN-PLANQUE

Les époux Courtecuisse, demeurant à Lauwin-Planque, rue Neuve, 120, leur fille Marie, âgée de 17 ans, disparue depuis le mercredi 5 décembre.

Cette jeune fille est vêtue d'un jupon gris, bordé d'une bande noire, d'une jaquette noire, tête nue; elle est chaussée de bas noirs et de souliers Molière.

Anicche. — Dimanche chez M. Lambert-Tenchon, un voyageur laissa tomber son porte-monnaie que le nommé Jules Delevoye, en sort qu'il est resté, contribue à lui faire accepter la situation présente avec assez d'insouciance. Plus terrible encore, le réveil. Pour le moment il mange bien, boit bien, se contentant du régime de la prison.

Il passe ses journées à travailler le filet, en compagnie d'un autre détenu nommé Tahaert.

En égard à sa tranquillité Trembla pas, demeure dans la [illegible] de force.

Il a obtenu [illegible] de Mlle Mélin, du barreau de Douai.

Le [illegible] a [illegible] à la [illegible] Pierre Ayres [illegible] pour [illegible] Pierre Ayres [illegible] Pierre Ayres [illegible] Pierre Ayres